



Elèves de 3ème : Demander une bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2022-2023

publié le 03/06/2022

Demander une bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2022-2023

Un courrier d'information sur la campagne de bourses nationales de lycée sera remis à votre enfant cette semaine.

La demande ne concerne que les élèves de 3e en collège qui poursuivent leurs études en lycée public ou EREA dans une classe du second degré à la rentrée scolaire 2022-2023. Les élèves qui vont entrer en apprentissage à l'issue de leur 3e ne sont pas concernés.

La demande de bourse peut se faire en ligne (**recommandé**) ou à l'aide du formulaire de demande de bourse nationale de lycée

1) Pour faire une demande en ligne, les parents ou responsables d'élèves doivent se connecter à Educonnect **du 30 mai au 6 juillet 2022.**

En tant que parent d'élèves vous pourrez ainsi :

- faire une demande pour chacun de vos enfants scolarisés en collège public
- imprimer ou télécharger un accusé de réception ;
- effectuer une estimation de votre droit à bourse à la fin de la saisie.

2) Vous ne disposez pas d'accès internet, vous pouvez déposer une demande papier à l'aide du formulaire en ligne ou à demander au secrétariat du collège. Le dossier complet devra impérativement être retourné au secrétariat du collège au plus tard le 06 juillet 2022.

Vous trouverez tous les documents nécessaires pour formuler votre demande dans les pièces jointes

Quels sont les documents justificatifs à joindre ?

Si vous faites votre demande jusqu'au 6 juillet 2022 inclus (première période de campagne) :

- un document mentionnant votre **numéro fiscal**

Le numéro fiscal figure sur votre déclaration de revenus pré-remplie, sur vos avis d'impôt (avis de situation déclarative, impôt sur le revenu).

Si vous faites votre demande à partir du 1er septembre 2022 (deuxième période de campagne) :

- une copie de votre avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021

Vous devez également fournir selon votre situation les documents suivants :

Selon votre situation	Documents complémentaires à fournir
Si vous vivez en concubinage ?	- Si vous faites votre demande pendant la première période de campagne : tout document mentionnant le numéro fiscal de votre partenaire - Si vous faites votre demande pendant la deuxième période de campagne : l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 de votre partenaire
Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition	- Attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge - Justificatif du changement de résidence de l'élève
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	- Copie de la décision de justice désignant le tuteur ou - De la décision du conseil de famille et une attestation de paiement de la CAF

Documents joints

 [bar-me-et-montant-des-bourses-nationales-de-lyc-e---ann-e-scolaire-2022-2023](#) (PDF de 509.9 ko)

 [formulaire-de-demande-de-bourse-de-lyc-e-ann-e-scolaire-2022-202](#) (PDF de 1.7 Mo)

 [pour_les_familles_document_aide_a_la_demande-de-bourse_de_lycee_2022_2023](#) (PDF de 743.5 ko)



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.